



NOTE ATTENTATS TERRORISTES EN BELGIQUE

DG Statistique – Statistics Belgium

DG Analyses économiques et de l'Economie internationale

Division Analyses économiques

Service Compétitivité et Service Conjoncture et développements sectoriels

Février 2017

Tableau des matières

Introduction	3
1. Principaux indicateurs économiques	4
1.1. Courbe de confiance des consommateurs.....	4
1.2. Chômage temporaire (force majeure).....	6
1.3. Tourisme.....	7
2. Point de vue des fédérations	9

Liste des graphiques

Graphique 1. Indice de confiance des consommateurs en Belgique.....	5
Graphique 2. Indice de confiance des consommateurs dans la Région de Bruxelles-Capitale et ses 4 composantes	6
Graphique 3. Evolution du chômage temporaire pour force majeure et force majeure terrorisme en jour dans le secteur de commerce de gros/récupération/intermédiaires du commerce/commerce de détail et le secteur de la restauration et hébergement	7
Graphique 4. Nuitées à l'hôtel dans la Région de Bruxelles-Capitale	8

Introduction

Le ministre de l'Economie et des Consommateurs Kris Peeters a demandé au SPF Economie d'apprécier l'impact économique de la menace terroriste et des attentats terroristes sur l'économie belge. La première étude, réalisée à la suite des attentats terroristes de Paris du 13 novembre 2015, concernait exclusivement la région de Bruxelles-Capitale. La deuxième étude diffusée en juin 2016, a étendu l'évaluation des retombées des attentats terroristes perpétrés en Belgique le 22 mars 2016 aux deux autres régions du pays.

Deux méthodes d'extrapolation « auto régression » et « lissage exponentiel » ont permis de quantifier les retombées de ces événements en examinant la divergence entre le chiffre d'affaires estimé et le chiffre d'affaires observé dans 32 branches d'activité.

Les deux études précitées ont montré un impact négatif direct sur l'économie belge, notamment sur la consommation des ménages, le tourisme ainsi que sur les activités de divertissement et de loisirs. Un certain nombre d'activités, comme l'horeca ou le commerce de détail ont subi un impact significatif tandis que pour d'autres secteurs, l'incidence négative sur le chiffre d'affaires a été temporaire et limitée. De même, si les trois régions ont subi les conséquences négatives de ces attentats, la région de Bruxelles-Capitale semble avoir été la plus touchée, tant sur la base des résultats issus des données du premier trimestre 2016 que sur une base mensuelle (mars et avril 2016).

Hormis les effets directs dans les secteurs les plus manifestement touchés, des effets indirects se font également sentir, tant à court qu'à plus long terme. Etant donné leur dépendance à l'afflux de touristes, globalement, sur le moyen terme, le tourisme, la restauration ainsi que les activités créatives, artistiques et de spectacle risquent de rester les secteurs les plus exposés. Les pouvoirs publics consacrant en effet des moyens importants pour garantir la sécurité en rue ; ces dépenses accrues en sécurisation du domaine public se répercuteront dans les finances publiques.

Le présent exercice ne procède pas à une simulation du chiffre d'affaires au travers d'une approche économétrique. Il n'actualise qu'une partie des résultats de l'étude précédente et des positions de diverses fédérations sur les retombées directes et indirectes des menaces et attentats terroristes. Dès lors, la première section passe en revue les évolutions de trois indicateurs économiques officiels disponibles selon une ventilation régionale. L'enquête de confiance de la BNB auprès des consommateurs est complétée par des données de l'ONSS sur le chômage temporaire et par des indicateurs quantitatifs de la DG Statistique - Statistics Belgium sur les nuitées enregistrées dans les hôtels.

La deuxième section épingle des informations sur l'impact des menaces et attentats terroristes en Belgique collectées auprès d'autres sources « issues du terrain » comme les fédérations professionnelles et la presse.

Il importe de rappeler que la quantification des retombées de ces événements sur l'activité économique n'est pas un exercice aisé et que les institutions officielles en charge de prévision ont fait état d'incidences globalement contenues.

Dans son rapport annuel 2016, la **Banque nationale de Belgique** mentionne une croissance de 1,2 % pour l'année dernière, soit 0,3 point de pourcentage de moins qu'en 2015. Pour rappel, dans ses projections économiques du printemps 2016, la **Banque nationale de**

Belgique¹, mentionnait une croissance inférieure de 0,1 point de pourcentage par rapport aux prévisions du premier trimestre de 2016 (par suite des conséquences des attentats du 22 mars). Toutefois, tout en reconnaissant que les attaques terroristes avaient influencé négativement l'activité, surtout dans le secteur touristique, la BNB certifiait que l'impact total sur la croissance resterait limité et de courte durée. Selon ces mêmes prévisions, la croissance du PIB aurait dû diminuer de 0,1 point de pourcentage à 1,3 % par rapport à 2015 avant de se raffermir à 1,5 % en 2017 et 1,6 % en 2018.

La **Commission européenne** a également précisé dans ses prévisions du printemps 2016, que les conséquences des attentats sur l'économie belge ne seraient que temporaires. La croissance du PIB belge pour 2016 a été estimée en mai 2016 à 1,2 %, soit une légère révision par rapport à ce qu'annonçaient les prévisions de l'hiver, en février 2016 (-0,1 point de pourcentage).

Selon le rapport « Perspectives économiques régionales 2016-2021 » de juillet 2016 du **Bureau fédéral du Plan et des services d'étude des trois régions belges** (IBSA, IWEPS et SVR3), l'impact négatif des attentats terroristes du 22 mars 2016 a été de courte durée et assez limité sur l'activité économique belge. L'étude prévoyait d'une part une limitation de l'expansion des exportations en 2016 à 4,1 %, principalement en raison de la croissance moindre des marchés potentiels d'exportations et dans une mesure limitée, des attentats de Bruxelles. D'autre part, elle mettait en évidence le ralentissement de la croissance de la consommation des particuliers au premier semestre 2016 (en partie à la suite des attentats). Ainsi, affectant l'économie via les exportations et la consommation des particuliers, la croissance du PIB se serait réduite de 0,1 point de pourcentage en 2016 et ne serait pas affectée en 2017.

1. Principaux indicateurs économiques

1.1. Courbe de confiance des consommateurs

Les indicateurs de confiance montrent que la population semble faire la part des choses entre l'état de siège lié au blocage temporaire de Bruxelles et le retour à la vie normale. L'exécution de la menace terroriste, le 22 mars 2016, semble avoir eu un impact notable sur la confiance des consommateurs.

Ainsi en avril 2016 (les données de mars ayant été collectées avant les attentats, l'impact ne peut être mesuré qu'à partir d'avril²), la confiance s'est détériorée dans les trois régions mais de manière plus prononcée en Région wallonne qu'en Région flamande et de manière plus marquée en Région de Bruxelles-Capitale (l'indicateur diminuant de 6 points entre mars 2016 et avril 2016 principalement sous l'effet du recul de la question liée au chômage et aux prévisions de la situation économique pour les 12 prochains mois). Le niveau atteint reste cependant supérieur à la moyenne observée depuis janvier 2009 dans ces deux régions. En Région flamande, la volatilité de l'indicateur est moindre mais s'est installé en avril 2016 sous le niveau moyen mesuré depuis janvier 2009.

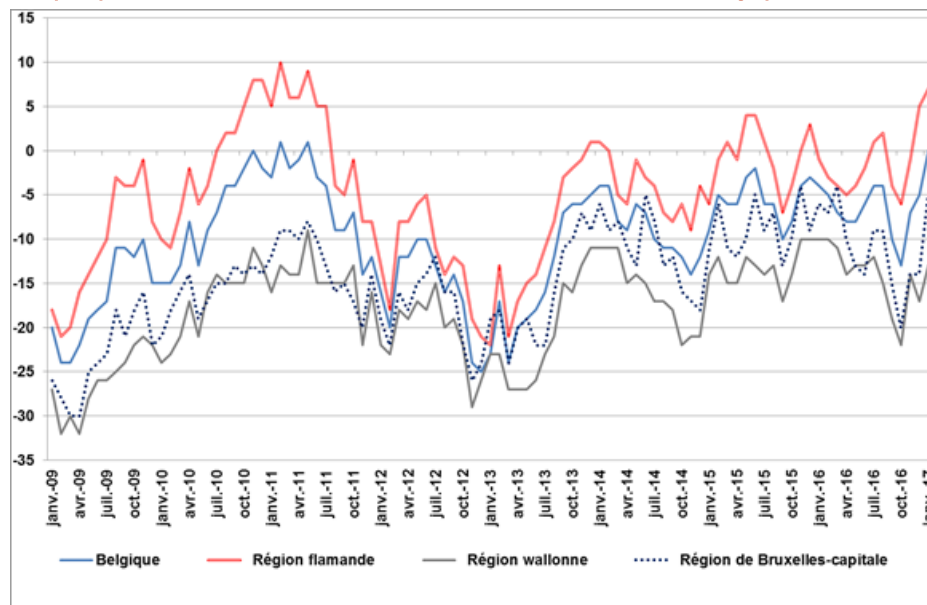
¹ Banque nationale de Belgique (2016), Projections économiques pour la Belgique – printemps 2016, juin.

² Cette enquête a été réalisée en début de mois et publiée aux alentours du 20-25 du même mois.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

L'indicateur pour la Région de Bruxelles-Capitale a été le plus impacté durant la période entourant les attentats pour atteindre -10 points en avril (-4 points en mars) et a poursuivi sa tendance baissière en mai (-13 points) et en juin 2016 (-14 points). Ces niveaux sont toutefois plus favorables qu'en 2014 et se sont établis en avril, mai et juin 2016 au-dessus de la moyenne mesurée depuis janvier 2009 (jusque janvier 2017).

Graphique 1. Indice de confiance des consommateurs en Belgique



Source : BNB, NBB.STAT.

Toutefois, il convient de remarquer que le sentiment de confiance apparaît davantage influencé par des facteurs conjoncturels persistants (comme une crise économique) que par des facteurs ponctuels. En effet, ce sont principalement les questions en rapport avec l'environnement macroéconomique (la situation macroéconomique et le chômage) qui influent de manière plus prononcée, à la hausse ou à la baisse, la confiance des consommateurs.

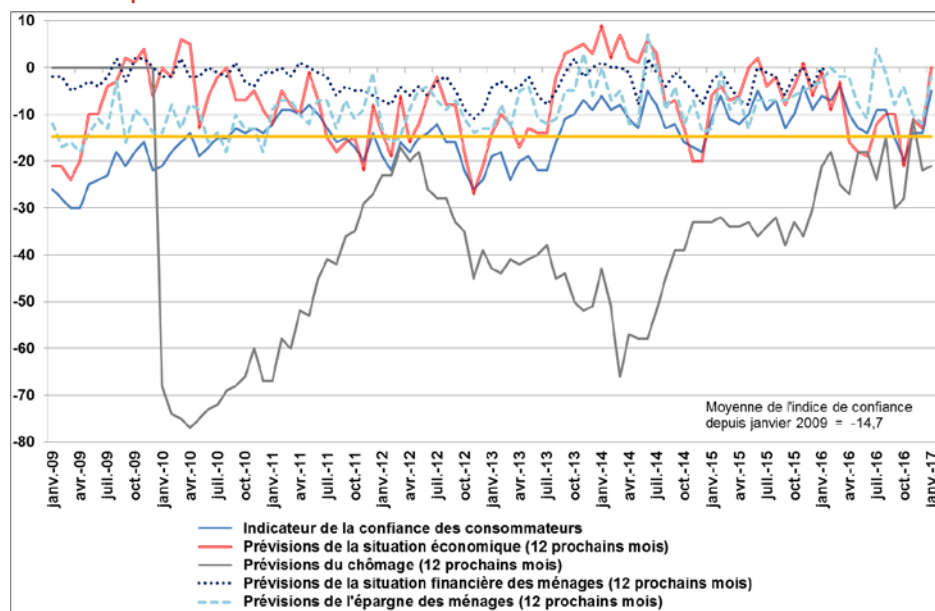
En raison de la gravité des événements de mars 2016, le recul est toutefois plus notable que lors de la période qui a suivi le Brussels Lockdown de novembre 2015.

Néanmoins, l'indicateur de confiance a surtout chuté dans les 3 régions du pays en octobre 2016 à la suite d'une vague de restructuration d'entreprises (Caterpillar et ING en tête) pour atteindre le niveau de confiance le plus faible depuis novembre 2014. La confiance est ensuite repartie à la hausse.

Il convient également de préciser que l'enquête porte sur une série de questions non liées à la sécurité. Selon la notice méthodologique de la BNB : « *Quatre thèmes principaux sont abordés : la situation économique générale en Belgique, la situation financière personnelle et l'attitude vis-à-vis de l'épargne, les intentions en matière d'achat de biens de consommation durables et, enfin, les intentions quant à l'achat, la construction ou l'amélioration du logement* ». Par ailleurs, « *l'indice est établi à partir des réponses à une sélection de quatre questions. Les deux premières, de nature macroéconomique, portent*

respectivement sur la situation économique et sur le chômage en Belgique³ au cours des douze prochains mois. Les deux autres questions, plus directement centrées sur la personne interrogée, concernent la situation financière et l'épargne du ménage au cours des douze prochains mois. »

Graphique 2. Indice de confiance des consommateurs dans la Région de Bruxelles-Capitale et ses 4 composantes



Source : BNB, NBB.STAT.

1.2. Chômage temporaire (force majeure)

Il existe différentes causes à la mise en chômage temporaire⁴ et la menace terroriste s'insère dans le cas de force majeure⁵. Les données par mois de référence après vérification (données définitives) n'étant pas encore complètes, il y a lieu, pour les données de ce premier semestre 2016, d'utiliser les données par mois d'introduction après vérification (données provisoires)⁶. Ceci implique une rupture de séries majeure qui est notamment susceptible de donner lieu à un certain nombre de doubles comptages durant la période T3 2015 - T2 2016.

³ Remarque : les personnes sont interrogées dans les trois régions mais les questions portent sur la Belgique.

⁴ Le « chômage temporaire » concerne les travailleurs qui restent liés à un contrat de travail, mais dont les prestations de travail sont temporairement réduites ou suspendues. Lorsque le travailleur est privé de rémunération pendant ces suspensions, il peut prétendre aux allocations de chômage comme chômeur temporaire. Un travailleur peut notamment être mis en chômage temporaire pour : causes économiques, intempéries (seulement pour les ouvriers), accident technique (seulement pour les ouvriers), force majeure, fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles, grève.

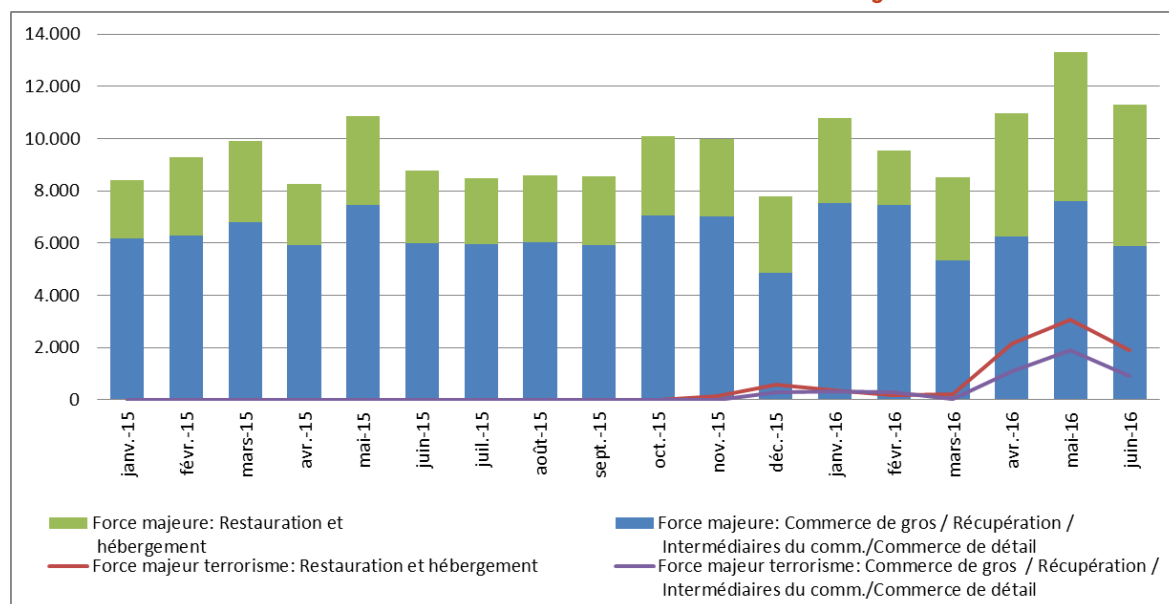
⁵ Selon l'ONEM, la force majeure est un événement soudain et imprévisible, en dehors de la volonté de l'employeur et des travailleurs, qui rend temporairement totalement impossible l'exécution du contrat de travail. Voir : <http://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/e24>

⁶ Neuf mois sont nécessaires pour obtenir des données définitives ; par exemple, les données de janvier 2016 ne seront définitives qu'en septembre 2016. En effet, le paiement auquel une personne a droit pour un mois de référence peut être différent du mois d'introduction de paiement.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Sur la base des données de l'ONEM, l'analyse du nombre de jours indemnisables pour le secteur du commerce et le secteur de la restauration et hébergement a pu être effectuée pour l'année 2014, 2015 et de janvier 2016 à juin 2016. De plus, par rapport aux données du rapport de juin 2016, l'ONEM a pu isoler les jours indemnisables en raison de menace terroriste du total de jours de chômage temporaire pour force majeure durant la période T4 2015 – T2 2016.

Graphique 3. Evolution du chômage temporaire pour force majeure et force majeure terrorisme en jour dans le secteur de commerce de gros/récupération/intermédiaires du commerce/commerce de détail et le secteur de la restauration et hébergement



Source : ONEM.

Comme l'indique le graphique 3, l'évolution récente à un an d'écart du nombre de jours de chômage temporaire montre une augmentation entre mars 2016 et mai 2016 dans le secteur de commerce de gros, récupération, intermédiaires du commerce, commerce de détail. Pour le secteur de la restauration et hébergement, le nombre de jours de chômage temporaire a également progressé durant la même période. Les courbes du graphique 3 témoignent en décembre 2015 d'un premier pic du nombre de jours de chômage temporaire dû aux attentats de Paris et en avril et mai 2016, d'un second pic imputable aux attentats de Bruxelles.

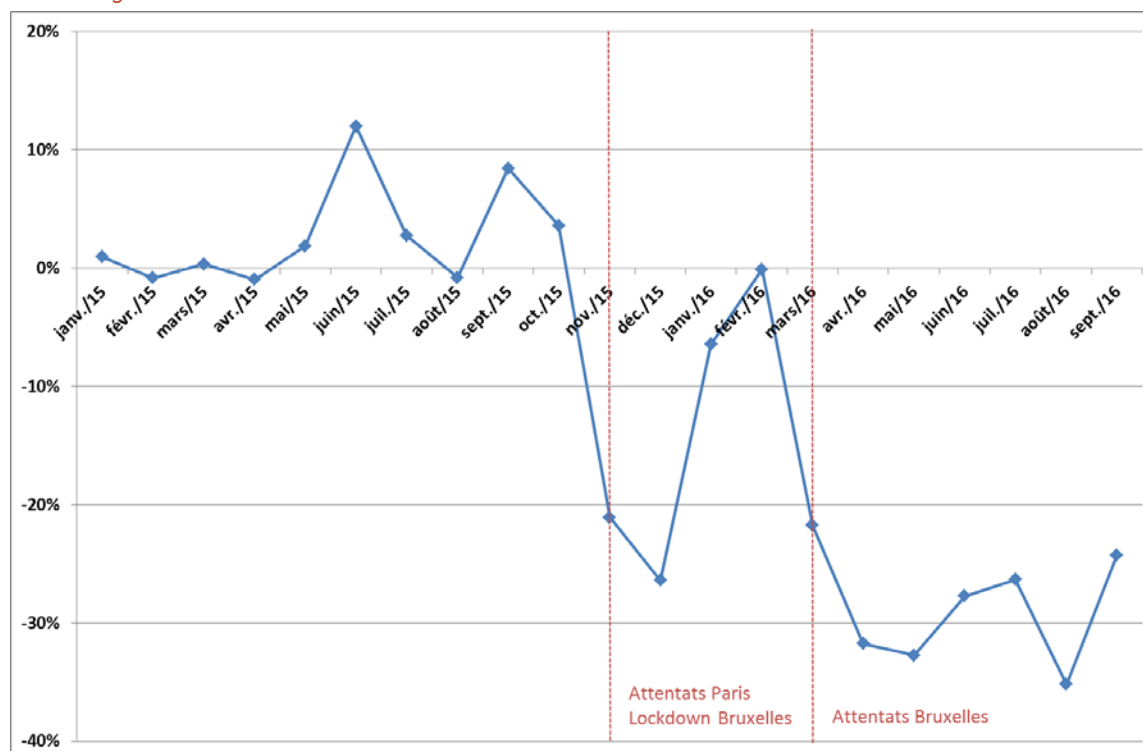
1.3. Tourisme

Pour estimer l'impact des attentats terroristes sur le secteur hôtelier, nous utilisons les données que la DG Statistique collecte sur les nuitées à l'hôtel. Les chiffres ci-dessous montrent l'écart en glissement annuel du nombre de nuitées à l'hôtel dans la Région de Bruxelles-Capitale pour la période allant de janvier 2015 à septembre 2016. Pour 2016, il s'agit de chiffres provisoires. Il faut en effet signaler que ces données sont influencées par la saison et le calendrier (vacances scolaires et jours fériés)⁷.

⁷ De plus, l'univers interrogé a changé en janvier 2015 (AR du 12 janvier 2015). Il renferme désormais les hébergements autorisés, enregistrés, reconnus et agréés.

Graphique 4. Nuitées à l'hôtel dans la Région de Bruxelles-Capitale

Ecart en glissement annuel en %



Source : DG Statistique – Statistics Belgium (chiffres provisoires).

Le tourisme belge a particulièrement souffert des attentats de Paris le 13 novembre 2015 et, ensuite, de la menace et des attentats terroristes à Bruxelles. En novembre et décembre 2015, le nombre de nuitées à l'hôtel dans la Région de Bruxelles-Capitale a été inférieur de plus de 20 % par rapport à un an plus tôt (respectivement 21,1 % et 26,4 %). En janvier et février, la situation a toutefois semblé se rétablir. En mars, le mois durant lequel les attentats ont eu lieu à Bruxelles, les nuitées à l'hôtel ont toutefois à nouveau fortement reculé par rapport à un an plus tôt (-21,7 %). Cette tendance baissière s'est accentuée au cours des mois suivants. En août 2016, le nombre de nuitées se situait même 35 % sous le niveau de 2015. Si l'on compare le nombre de nuitées à Bruxelles pendant les neuf premiers mois de 2016 avec la période correspondante un an plus tôt, celui-ci s'avère inférieur de 16,2 %. Les mauvais résultats depuis mars 2016 sont partiellement compensés par le fait que le nombre de nuitées est resté à niveau au début de l'année.

Bien que moins d'hôtels soient repris dans les données de 2016 qu'en 2014 et 2015 (la capacité étudiée est inférieure de 5 à 10 % environ), cela ne peut pas être la seule explication de la baisse du nombre de nuitées. Le niveau de menace terroriste dans notre pays laisse clairement des traces dans le secteur hôtelier bruxellois. Le fléchissement observé dans la Région de Bruxelles-Capitale en mars et avril 2016, ne s'est pas produit en Région flamande et en Région wallonne.

2. Point de vue des fédérations

Cette section épingle des informations collectées auprès de sources « de terrain ». Grâce à leurs membres, les fédérations se trouvent en première ligne pour recueillir des informations qualitatives et quantitatives sur l'impact de la menace terroriste en novembre 2015 et des attentats terroristes du 22 mars 2016 dans notre pays. Elles complètent dès lors utilement notre examen des principaux indicateurs économiques issus de source officielle.

Avant les attentats de Bruxelles, certaines fédérations s'étaient déjà prononcées sur l'impact possible de la menace terroriste et avaient essayé d'accompagner leurs membres le mieux possible dans ces circonstances.

- **Unizo** avait lancé un appel afin de soutenir le commerce et l'horeca à Bruxelles en partageant les visites dans notre capitale sur les médias sociaux.
- **Comeos**⁸, la fédération du commerce et des services, avait placé sur son site internet un volet spécial destiné à informer suffisamment ses membres sur la menace terroriste. Par ailleurs, cette fédération demande au gouvernement d'élaborer une approche structurelle destinée aux mesures et actions à prendre sur le terrain quand un niveau de menace terroriste donné entre en vigueur.

L'impact de la menace terroriste (niveau 4 fin novembre 2015) s'est fait sentir surtout dans l'horeca, le transport et le commerce de détail.

- Selon **Horeca Bruxelles**, la menace terroriste pèse lourdement sur les entreprises. Marc Van Muylders de Horeca Bruxelles a qualifié en mars 2016 la situation de catastrophique⁹. Les restaurants pouvaient davantage compter sur les clients locaux, qui ne sont pas restés à l'écart de notre capitale. Par contre, le taux d'occupation des hôtels pendant la période de fin de l'année 2015 se situerait environ 20 % en dessous de la normale de cette période (85-90 %). L'impact à long terme reste toutefois flou.
- Le secteur du transport a lui aussi été touché. Les statistiques de **Brussels Airport** pour novembre 2015 montrent une diminution du nombre de passagers en partance ou à l'arrivée. Les voyageurs européens ont été les plus nombreux à renoncer à leurs projets de voyage vers la Belgique et Bruxelles.
- **Comeos**¹⁰ a aussi calculé l'impact de la menace terroriste de niveau 4 sur le commerce. Pour ce faire, elle s'est basée sur les paiements électroniques par carte bancaire et carte de crédit dans le commerce de détail en Belgique entre le 21 et le 29 novembre 2015 et les a comparés avec les dépenses mensuelles habituelles et les prévisions pour cette période (en distinguant les paiements en espèces et électroniques et en considérant les jours de fermeture). L'organisation a ainsi chiffré la perte à environ 100 millions d'euros. Il faut toutefois en déduire les achats reportés, qui se chiffrent à environ 30 millions d'euros, ce qui porte la perte totale à 70 millions d'euros. Au total, au premier trimestre de 2016, le chiffre d'affaires dans le commerce a reculé de 2,8 % par rapport à la même

⁸ <http://www.comeos.be/menu.asp?id=13047&lng=fr>.

⁹ http://www.standaard.be/cnt/dmf20160325_02203220

¹⁰ Le Soir, Comeos veut une marche à suivre en cas de menace, 17 février 2016.

période de 2015. C'est surtout le secteur non-food qui a connu un début d'année difficile¹¹.

La Belgique n'en est pas restée au stade de la menace terroriste. Le 22 mars 2016, notre pays a été la proie de deux attaques terroristes. Dans la foulée, certaines mesures de sécurité ont été prises :

- Le niveau de menace terroriste est resté à 3, à savoir « grave, possible et vraisemblable ».
- Certaines stations (de métro) ont été temporairement fermées ou étaient accessibles de manière limitée.
- La présence des services de police et des militaires dans les lieux publics s'est vue renforcée et reste d'actualité.

Après les attentats à Bruxelles le 22 mars 2016, certaines fédérations ont tenté de quantifier l'impact sur l'économie belge.

- Il ressort d'un tour de table de l'**Unizo** et de **Horeca Vlaanderen** que les petits entrepreneurs (surtout des commerçants et des exploitants du secteur horeca) ont souffert de quelque 35 % de perte de chiffre d'affaires le jour des attaques et jusqu'à un tiers les jours suivants. Les entreprises bruxelloises ne sont pas les seules à avoir souffert des attentats, celles des autres régions ont également subi des conséquences négatives.
- En dépit des attentats qui ont fait de 2016 une année difficile, **Brussels Airlines**¹² a terminé l'année en bénéfice. Malgré la fermeture de l'aéroport et la baisse du nombre de passagers après le 22 mars, Brussels Airlines a cependant réussi à faire croître son trafic passager de 3,2 %. Le trafic « point to point » vers Bruxelles a diminué, mais est partiellement compensé par une augmentation du trafic de transfert. Une partie des bénéfices sera redistribuée au personnel en reconnaissance de leurs efforts après les attentats.
- Les magasins de vêtements dans la Région de Bruxelles-Capitale ont fortement souffert des attentats du 22 mars selon **Comeos** : en mars, leur chiffre d'affaires était inférieur de 12,8 % par rapport à la même période un an plus tôt. Cependant, les attentats ne sont pas les seuls éléments qui expliquent cette diminution, la mise en place du piétonnier et les difficultés liées à la mobilité sont également problématiques pour les commerçants bruxellois.
- Fin avril et début mai 2016, la **FEB**¹³ a réalisé une analyse conjoncturelle auprès des fédérations sectorielles. 47 % des fédérations ont indiqué que l'activité économique était restée stable les 6 mois précédents, 41 % enregistraient même une hausse. Néanmoins, certains secteurs ont naturellement été fortement touchés par les attentats, comme l'horeca, l'aviation, le tourisme et le commerce, avec pour conséquence, selon la FEB, une baisse de la croissance, s'établissant à 0,2 % au premier trimestre 2016.

¹¹ <http://www.comeos.be/menu.asp?id=13587&lng=fr&niveau1=0>.

¹² <https://press.brusselsairlines.com/brussels-airlines-terme-une-annee-2016-difficile-avec-un-benefice#>.

¹³ <http://www.vbo-feb.be/en/publications/focus-conjoncture--la-croissance-et-la-creation-demploi-tiennent-bon/>.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- Une enquête menée par le **Voka**¹⁴ (le réseau d'entreprises flamand) indique qu'un entrepreneur sur quatre a éprouvé des conséquences négatives des attentats. Par ailleurs, on craint que l'image de notre pays soit ternie, ce qui n'engendrerait pas de reprise des investissements étrangers.
- Selon une analyse de **IHS global insight**, l'impact des attentats de Bruxelles sur l'économie serait temporaire. Par ailleurs, seuls certains secteurs connaîtront une influence négative : le commerce et les hôtels à Bruxelles et en périphérie ainsi que le tourisme notamment à Bruxelles, Bruges et Gand. Les transports publics et le trafic aérien n'ont pas non plus fonctionné normalement.
- **Air Journal (08.01.2017)**¹⁵ : Brussels Airport (aéroport de Zaventem) a accueilli 21,8 millions de passagers en 2016, soit une baisse de 7 % par rapport à 2015. Une baisse attendue en raison des attentats qui avaient frappé l'aéroport le 22 mars, entraînant sa fermeture pendant 12 jours, avant une reprise progressive. Toutefois, l'année 2016 figure dans le top 3 des meilleurs résultats en termes de nombre de passagers de l'histoire de Brussels Airport. Au cours du mois de décembre, l'aéroport a même atteint le nombre de passagers le plus élevé jamais enregistré pendant ce mois.
- **Het laatste Nieuws** (13.03.2017) : d'après une analyse du syndicat neutre pour indépendants (SNI), tant l'horeca que le commerce ont été durement touchés par les attentats de Zaventem et de Maalbeek. Entre avril 2016 et février 2017, il y a eu 13 % en plus de faillite et le nombre de licenciement a augmenté (passant de 540 à 547) par rapport à la même période de l'année précédente. Un recul de 11 % du nombre de start-up a également été constaté. Certes, les attentats ont terni l'image de Bruxelles mais les embouteillages quotidiens, les problèmes fréquents avec les tunnels et la zone piétonnière ont aussi joué un rôle dans ces différents constats.

L'étude de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique) de décembre 2016, couvrant la période allant du 15.11.2015 au 15.11.2016, évalue le préjudice macroéconomique encouru en Belgique depuis les attentats de Paris. Toutefois, ce préjudice n'inclut pas les coûts supportés par les autorités pour la prise en charge médicale des blessés, l'indemnisation matérielle et morale, la remise en état des infrastructures ou encore les dépenses supplémentaires en matière de sécurité. L'impact économique au sein de différents secteurs et pour la Belgique dans son ensemble est apprécié au travers de la valeur ajoutée.

Ainsi pour les secteurs les plus touchés (horeca, commerce de l'événementiel et transport aérien), l'impact des attentats se traduit par une baisse de la valeur ajoutée de l'ordre de 0,42 % du PIB durant la période précitée.

Pour les secteurs approvisionnant les secteurs les plus touchés¹⁶, cette baisse de la valeur ajoutée représente -0,19 % du PIB.

A contrario, les secteurs de la sécurité, de l'e-commerce et de la construction enregistrent une hausse de la valeur ajoutée de l'ordre +0,04 % du PIB.

¹⁴ http://vokavev.files.voka.addemar.com/files/a_vokavev/data/File/Terreurbevraging_Voka.pdf.

¹⁵ <http://www.air-journal.fr/2017-01-08-brussels-airport-218-millions-de-passagers-en-2016-5175294.html>.

¹⁶ Il s'agit des secteurs de l'alimentation et des boissons ainsi que l'agriculture, ces derniers ont enregistré moins de commande en provenance de l'horeca.

Ainsi selon l'étude de la FEB, l'impact total des attentats terroristes sur la croissance de l'économie belge entre le 15.11.2015 et le 15.11.2016 s'élève à -0,57 % du PIB. (voir tableau ci-dessous).

Impact total des attentats terroristes sur la croissance économique en Belgique entre novembre 2015 et novembre 2016	
En % du PIB	
Impact négatif direct sur la valeur ajoutée au sein des secteurs de l'horeca, du commerce, de l'événementiel et du transport aérien	-0,42 %
Impact négatif indirect sur la valeur ajoutée au sein des secteurs approvisionnant les 4 secteurs les plus touchés	-0,19 %
Impact positif direct et indirect sur la valeur ajoutée dans les secteurs de la sécurité, de l'e-commerce et de la construction	+0,04 %
Impact total des attentats terroristes sur la croissance de l'économie belge entre le 15.11.2015 et le 15.11.2016	-0,57 %

Source : FEB.

Au niveau régional, selon la FEB :

- Bruxelles connaît une baisse de valeur ajoutée (en millions) respectivement de 291,1 euros pour l'horeca (-0,42 % du PIB annuel régional), de 117,8 euros pour le commerce de détail (-0,17 % du PIB annuel régional), de 147,2 euros pour « Evénements-Loisirs » (-0,21 % du PIB annuel régional) et de 1,2 euro pour le transport aérien (0,00 % du PIB annuel régional).
- La Flandre enregistre un repli de la valeur ajoutée (en millions) respectivement de 427,1 euros pour l'horeca (-0,19 % du PIB annuel régional), de 263,3 euros pour le commerce de détail (-0,12 % du PIB annuel régional), de 122,4 euros pour « Evénements-Loisirs » (-0,06 % du PIB annuel régional) et de 22,1 euros pour le transport aérien (-0,01 % du PIB annuel régional).
- La Wallonie semble être la région où l'impact a été le plus faible avec une contraction de la valeur ajoutée (en millions) respectivement de 76,9 euros pour l'horeca (-0,09 % du PIB annuel régional), de 72,0 euros pour le commerce de détail (-0,09 % du PIB annuel régional), de 30,4 euros pour « Evénements-Loisirs » (-0,03 % du PIB annuel régional) et de 2,0 euros pour le transport aérien (0,00 % du PIB annuel régional).

	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
	Millions d'euros	% PIB	Millions d'euros	% PIB	Millions d'euros	% PIB	Millions d'euros	% PIB
Horeca	-291,1	-0,42	-427,1	-0,19	-76,9	-0,09	-795,2	-0,21
Commerce de détail	-117,8	-0,17	-263,3	-0,12	-72,0	-0,09	-453,0	-0,12
Evénements - Loisirs	-147,2	-0,21	-122,4	-0,06	-30,4	-0,03	-300,0	-0,08
Transport aérien	-1,2	0,00	-22,1	-0,01	-2,0	0,00	-25,3	-0,01
Total	-557,3	-0,81	-834,9	-0,38	-181,3	-0,21	-1 573,5	-0,42

Source : FEB.